



ADVERTISSEMENT AVX BONS FRANÇOIS SVR LA LETTRE DEclaratoire presentee à la Royne Mere du Roy, Regente en France, par le Pere Coton.

Auec quelque Stances à la loüange de tres-heureuse memoire Henry le grand, Roy de France & de Nauarre.

MESSIEVRS,

Ces iours passez la iustice douleur du tres-cruel assassinat, commis en la personne sacree D'HENRY LE GRAND, conuia l'Abbé du Bois Oliuier Parisien, Predicateur & tres-fidele & loyal seruiteur de cet incomparable Monarque, de detester franchement l'enormité d'vn crime si execrable, dans vne des premieres chaires de la capitale de ce Royaume, où il preschoit les octaues du sainct Sacrement, & ou le peuple s'attend de l'ouyr encore pendant cet Aduent prochain s'il est en vie.

Et la viue apprehension du danger du Roy LOYS XIII. donné de Dieu, & de la Royne MARIE DE MEDICIS, sa mere auiour-

d'huy l'vnique fouſtien de ceſte Couronne, au ſeruice deſquels cet Abbé s'eſt du tout voué & dedié, le contraignit de refuter hardiment les pernicieux autheurs, qui par les appats de leur eloquence tres mal employée, ont mis en la main du deſeſperé parricide, le couteau qui trenchea la vie de noſtre Roy, & auec luy eſbranla bien fort celle de toute la France.

Cette Predication fut ſans deſſain, ſans ſuſcitatiō de perſonne, ſans ſiniſtre intētion & ſans haine, le Predicateur n'ayant pretendu autre choſe par ſon diſcours, que de mettre vne telle terreur dans l'ame du peuple, que le premier qui penſeroit doreſnauant à meurtrier vn Prince, ou qui ſous couleur de traiter la queſtion *s'il eſt loyſible de tuer les tyrans*, donneroit occaſion de reſpandre le ſang Royal, euſt crainte que tout le monde ne luy couruſt ſus comme ſur vn damné & perdu.

Sa conſideration fut, que les peines preſentes arreſtent pluſtoſt telle rage & forcennerie, que l'apprehenſion des ſupplices aduenir : & que le mal'heureux & diabolique meurtrier, fut plus frappé de l'indignation qu'il recogneut en tout le peuple lors qu'il ſortit de la Conciergerie, que de tous les tourments qui luy auoient eſté ordonnez par la Iuſtice. Ce qui mit en l'entendement du Predicateur, vne Maxime; *que le plus prompt remede qui ſe trouue pour arreſter ces trops hardis entrepreneurs, ſubtils & malings diſcoureurs, eſt de les menaſſer d'eſtre expoſez à la fureur d'vne populace, qui eſpouuante beaucoup plus que le cours de Iuſtice ordinaire, que les plus ruſez & matois ſe promettent couſtumierement pouuoir eluder,*

ou par artifices, ou par vn opiniastre & endurcy silence: là où en vne furieur populaire il n'y a point de misericorde, & les Caracteres y perdent leur Latin.

Cette Predication à la verité fut accompagnée de trespitoyables remonstrances au peuple François, sur les incroyables obligations que la France aura à tousiours au Phœnix des bons Roys, tant estrangement meurtry & assassiné: & de douloureuses exclamatiõs sur l'attrocité du fait, qui n'aprocherent neantmoins iamais de celles que feirent les anciens Peres, au sixiesme Concile de Tolede, sur le meurtre d'vn Roy Goth massacré en Espaigne.

Elle fut aussi par force gens de bien iugee tresnecessaire à la seureté des inuiolables personnes des Princes: comme au contraire estimee trop hardie, par ceux qui ont des dessains portez plustost à leur accroissement particulier, qu'au bien commun de cette Monarchie: qui de cette predication là, iugerent bien vitte que ceste libre bouche ne seroit pas volontiers pour eux ouuerte à Paris.

Et pourtant ils prirent resolution de la clorre à quelque prix que ce fut & entre autres moyens qu'ils en trouuerent (car ils en ont tenté & tentent encore plusieurs, qui ne leur reüssiront pas si Dieu plaist) le plus prompt & asseuré leur sembla estre, de rendre cet Abbé odieux à la Royne.

Et se seruant de l'occasion, sur ce qu'il auoit refuté *Mariana, Becanus, Bonarsius, Ribadeneira, Emanuël Sà, & autres autheurs Iesuites,* qui ont escrit trop furieusement contre l'honneur de feu nos deux Roys derniers decedez, ou traité trop indiscrettement

& temerairement la queſtion, *s'il eſt loiſible de tuer les Tyrans?* ou dit autres choſes qui preiudicient à l'independance de cette Monarchie, *qui ne releue que de Dieu & de l'eſpée,* & en les refutant, exhorté incidamment de tout ſon cœur les Peres Ieſuites, que par cy apres ils euſſent treſgrand ſoin, que iamais aucun autheur qui peuſt offencer la France, ne ſortiſt en lumiere, auec le nom de leur compagnie, & approbation de leurs ſuperieurs, s'ils ne vouloyent de gayeté de cœur s'expoſer à des dangers que toute leur prudence fortifiée de l'authorité de leurs confidants, ne ſçauroit éuiter.

De cecy ils font le nerf de leur accuſation, & diſent à la Royne que l'Abbé auoit penſé eſmouuoir vne ſedition contre les Ieſuites.

Or ne firent ils pas leur fait ſi ſecretement que ledit Abbé n'en fuſt des auſſi-toſt aduerty par *des Grands de la Cour*, comme auſſi du meſcontentemẽt que la Royne en auoit teſmoigné. Ce qu'il diſſimula doucement, ſe repoſant ſur la iuſtice & equité de ſa Maieſté, qui n'eſtoit pas pour condamner aucun deffinitiuement ſans l'ouyr en ſes iuſtifications.

Seulement recõmanda-il à Dieu ſon bon droict, & ſe tint preſt de rendre compte de ſon action à ſa Maieſté, quand il luy plairoit s'en eſclaircir par la voix de l'accuſé, qui n'eſtima pas que la Royne, qui eſt des plus ſages & aduiſees Princeſſes de tout l'vniuers, fuſt pour luy clorre la bouche ſur le rapport d'autruy : parce qu'elle ſçauoit tres-bien, qu'il eſt vray François & n'a *aucun ferment qui l'oblige hors le Royaume*, & pource auſſi que ce faiſant, il fal-

loit qu'elle fit taire *beaucoup d'autres Predicateurs & Curez* qui auoient parlé auant que luy, & qui *au grand creuecœur des interessez*, veillent iour & nuict à la seureté des personnes du Roy & de la Royne, & au repos de cet estat, qui a pour Pole vnicque de sa Religion & de sa gloire ceste tres-chaste & tres-vertueuse Princesse.

Ce pendant il fust aussi preuenu de pareille accusation deuant ce sage & digne Prelat *Monsieur de Paris*, qui à l'imitation de ce grand Dieu, qui disoit, *Ie descenderay & verray*, voulut ouyr l'accusé; de la responce duquel il recueillit sur le champ, que ce n'estoit ny passion, ny inimitié, ny rancunne contre les Iesuites ou autres, qui l'auoient porté à prescher ce qu'il auoit presché: mais l'effroyable horreur, & l'indicible douleur de l'estrange mort de son tresbon maistre: & le doubte probable du peril du Roy & de la Royne, tandis que ces maudits liures auroient cours parmy les hommes: & pourtant, le renuoya, apres l'auoir doucement admonesté de viure en amitié auec tous les autres seruiteurs de Dieu, & sur tout auec les Iesuites; & de continuer à prescher l'obeyssance deuë au Roy & à la Royne, & à loüer les haults merites du feu Roy, sans offencer personne.

Autant en firent, chacun en son endroit, ces deux grandes lumieres, l'vne de la Religion Romaine *Monsieur le Cardinal du Perron*: & l'autre de l'estat de France *Monsieur de Sillery Chancelier*, qui tres affablement & benignement asseura cet Abbé, qu'en continuant de bien seruir à Dieu & à l'estat, iamais la protection de la Royne ne luy deffaille-

roit, ny l'aſſiſtance de tous ſes bons ſeruiteurs.

Voyla donc le Predicateur fort content, & tout reſolu de faire touſiours de bien en mieux: ne penſant pas qu'apres la diligence de ces grands perſonnages, il luy reſtaſt autre choſe, que de monſtrer par cy par là en ſes predications, quand ſa matiere l'y porteroit, qu'il n'auoit point eu, & n'auroit iamais intention de taxer tout le corps des Ieſuites, ains ſeulement de blaſmer quelques particuliers autheurs d'iceluy. Mais ſur ces entrefaictes, le bruit couroit par Paris, que ces bons Peres diſoient & faiſoient merueilles contre luy, & notamment dans la Cour. Dequoy eſtant aduerty, il reſpondit qu'il ne le pouuoit croyre; par ce que de ſa vie il ne leur donna iuſte cauſe de le hayr, au contraire les auoit aymez & honnorez des ſa ieuneſſe, & les aymeroit & honoreroit touſiours, adiouſtant que quand bien il les auroit faſchez en quelque maniere, il ne ſe pouuoit perſuader que gens de leur robe fuſſent enclins à vengeance.

Vangeance! dit vn de ceux qui luy parloit, ils en ont tant, qu'ils ont porté *vn Seigneur de la Cour* à menacer, qu'il vous ietteroit en la riuiere. Ce fut lors que le pauure Abbé treſſaillant de ioye, ſe mit à deux genoux, & leuant les yeux au Ciel s'eſcria. *Ha mon bon Dieu, ſeroit il bien poſſible que voſtre diuine Maieſté ſe daignaſt faire tant de grace à vn pauure pecheur & ver de terre, tel que moy de luy octroyer la couronne de martyre, pour auoir maintenu que les perſonnes ſacrées de nos Princes treſ-Chreſtiens enfans aiſnez de l'Egliſe, auſquels voſtre Toute puiſſance a donné à gouuerner les pures & blanches fleurs de lys, ſont inuiolable, & ne ſe doiuent offencer?*

ainsi soit-il mon Dieu, ainsi soit il, ie suis tout prest de receuoir la mort pour ce regard, vienne quand il luy plaira: elle ne me sera trespas ains triomphe, non vitupere, mais honneur, non amertume, mais douceur.

Tandis qu'il parloit encore, il suruint vn autre personnage de qualité, qui l'asseura auoir ouy dire aux Iesuites, que ce sermon là, luy auoit fait perdre la bien-veillance de nostre Sainct Pere, & de plusieurs Euesques: & qu'il ne falloit plus qu'il attendist de faueur du costé de Rome. Pl⁹ que iamais, respondit l'Abbé, pourueu qu'on escriue la verité à sa SS. qui me congnoist bien, sçait que ie bruslois d'amour enuers HENRY le GRAND, & que la plus sensible playe que i'aye iamais receuë, a esté la perte de mon maistre, & d'vn tel maistre, qui me cognoissoit mieux que ie ne me cognoissois moy-mesme, & enuers lequel ie n'auois pas peur de pouuoir estre calonnié. Il dit aussi, qu'il ne falloit pas douter, que la façon de ceste mort tres-inhumaine ne touche sensiblement le Pape, qui outre sa dignité de souuerain Euesque de tous les Chrestiens, est encore Roy en ses terres: & a grand interest que l'opinion de Mariana & de ses consors soit exterminée hors du mõde: En somme il nous asseura que sa santé sçauoit fort-bien quel estoit son cœur enuers tous les Religieux, lesquels il se garderoit bien d'offencer en corps, pour les fautes de leurs membres particuliers, & qu'il esperoit que dans peu de iours, Dieu manifesteroit son innocence au Pape, à la Royne & à tout le monde, & qu'il seroit encore plus aymé d'eux que iamais.

Or semble-il qu'il deuinast pour lors, ce qui est

du depuis arriué. Car à peine la Lettre declaratoire du P. Coton fust publiée, que l'Abbé vint à moy & me dit en riant, *& bien Monsieur, les Iesuites me veulent il mal comme on disoit : s'ils me veulent mal, ils veulent donc mal à eux mesmes : puis qu'ils commencent en ceste lettre, encore que ce ne soit qu'a demie bouche, à detester ce que i'ay detesté si courageusement, pleust à Dieu que leur lettre telle qu'elle est, fust sortie en campagne pendant la vie d'HENRY le GRAND, que de bon-heur pour la France ! que de repos pour les Curez & Predicateurs qu'ont couru & courent encore tant de risques pour auoir descrié Mariana, Becan, Bonarsius, Vasqués, & autres autheurs Iesuites ! que de consolation à la Cour de Parlement ferme bouclier de ses Roys & de leur Monarchie, si elle n'eust jamais esté contrainte de se seruir du feu, pour purger l'air François de la peste & contagion, que ce pernicieux Iesuite y auoit amenée!*

Il est vray que comme on dit en prouerbe, apres la mort est venu le medecin, mais aussi est il vray que si ce n'a esté pour le Pere, ce pourra estre pour la vefue & les heritiers. Prudents Curez de Paris, Bons Predicateurs François, Docte faculté de Theologie, Iuste Parlement, c'est vostre constance qui a fait esclorre cet œuf, que les Iesuites conuoyent comme dit le P. Coton, depuis leur congregation Prouinciale de l'an 1606. dans le secret de leur compagnie. I'auois pieça requis par lettres le Tres-illustre & Tres-pieux Cardinal Belarmin, de ce desadueu public de tous les Iesuites, preuoyant bien que Mariana nous apporteroit de la tempeste à bon escient.

Et que sert ce desadueu du Pere Coton, dis-ie lors à l'Abbé, puis qu'il est tout Amphibologique? farcy d'Equiuoques, & mots à deux ententes, &

plustost

pluſtoſt vne myſterieuſe Cabale qui ne peut eſtre dechifree, que de ceux qui entendent ſon Galimatias & ſon iargon, qu'vn ingenu & franc diſcours. *Il ſert*, reſpondit l'Abbé *à tout le moins à faire voir au Pape, à la Royne, & à toute la France, que les Curez & Predicateurs n'ont pas eu tort, en blaſmant, ce que ceux là meſme (ſous couleur deſquels on les accuſe) ne peuuent moins faire que de deteſter: & à mettre pour vn temps hors de court & de procez, les appointés contraires. Il ſert à raddreſſer au bon chemin tant de pauures deuoyez, deſquels les priſons de Paris ſont plaines, pour auoir follement parlé du meurtre des Roys, qui voyant que les Ieſuites reprouuent l'autheur ou ils ont puiſé leur reſuerie, reuiendront aiſément à cœur, & recognoiſtront leur faute. Il ſert en fin, d'achemînement a vne expreſſe & ample declaration, qu'ils ſeront quelque iour contraints de faire toute abſolüe & ſans reſtrainte, afin qu'ils viuent parmy nous en tout repos, & tranquilité, & trauaillent conioinctement a la vigne de Dieu ſans ſchiſme ny diuiſion. I'eſpere quand a moy qu'ils auront quelque amy qui les aduertira en ſecret des notables deffaux de leur lettre, afin de les corriger a la prochaine impreſſion, & de parler François a bouche ouuerte.* Vous auez raiſon d'vſer de ces mots, *notables defaux*, repliquay-ie à l'Abbé: car par trois conſiderations, on peut veoir en ceſte lettres d'eſtranges diſpoſitifs à mal. Et premierement, les Curez & predicateurs François enſeignent, conformement à l'expreſſe parolle de Dieu, à la pratique de la primitiue Egliſe, à la plus grande ſeureté des Princes, & tranquilité du peuple, *qu'il n'eſt nullemẽt licite de tuer le Tyran*, les autheurs alleguez par Pere Coton & ſur tout de *Valentia*

limitent cecy *si ce n'est par iugement public*, ce que neantmoins ledict Pere Coton a teu, Dieu sçait pourquoy & auec quelle sincerité ; ô que de mal-heurs soubs ce iugement public ! que de baricades ! que de ligues & autres choses que ie n'ose dire! ô iugement public! belle couuerture pour l'ambition des grands, ou pour le mescontentement des peuples. Secondement les Curez & Predicateurs François fortifient l'authorité Royale par infinis beaux textes de l'Escriture saincte, puissante à captiuer les esprits, & par ce qu'ils combattent à outrance, se seruent de *la parolle de Dieu glaiue de salut*. Le P. Coton comme s'il n'y auoit point de *resine en Galad*, rend ceste authorité Royale illusoire & poëtique, n'allegant pour la fortifier qu'Homere & Menandre. Aussi ne faict-il que tirer des brettes comme vn escrimeur, qui ne veut entamer la chair: d'où on recueille en quelle estime il a la dignité Royale; qu'il traitte poëtiquement & si negligément. Tiercement, les Curez, & Predicateurs François ont fauorables en leur assertion, deux grands corps de doctrine & de police, deux bouches veritables, celle du Ciel & de la terre, la faculté de Theologie de Paris, & le Parlement; & le Pere Coton n'a que des autheurs estrangers, pour la pluspart, & des fauteurs plains d'interest, portez par le plaisir, ou allechez par l'espoir de quelque faueur dedans ou dehors ce Royaume, & partant empeschez de dicerner le vray du faux, le doux de l'amer, la lumiere des tenebres, & preuenus d'vne maladie d'esprit, de laquelle les fortes ames ne se lerront iamais abbatre.

Misere de la France, qu'on la vueille faire aueugle, & que les passions des Iesuites y seruent de loix, Les Iesuites le disent, le P. Coton l'escrit, ergo il est vray. Tourne la medaille François & dis, les Iesuites le disent le P. Coton l'escrit, Ergo c'est chose suspecte. *Timeo Danaos. Et nunc Reges intelligite* Psalm. 2. 10. *Erudimini qui iudicatis terram.* Et vous Roys maintenant entendez, prenez instruction qui iugez la terre. Mais vous plus que tous *Tres-grande Royne* MARIE DE MEDICIS, qui estes responsable deuant Dieu & la France, du tres precieux depost, que la Cour de Parlement qui vous a declaré Regente par Arrest, suiuant la nature & les anciennes ordonnances de France, à coi signé entre vos mains, de la personne de ce tendre Aignelet LOYS XIII. Dieu donné, que les yeux malades de ces Doctrinaires peuuent aisément ensorceler.

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

Plutarque 5. simpos. chapitre sept, ce grand Moral & homme d'estat vous auise, *que les sages Meres ne laissent pas voir, ou pour le moins regarder longuement leurs enfans, à ceux qui ont l'œil charmeur, quelques parents amis ou familliers qu'ils soient. Ne turpis*, dit vn Ancien, *inuadat illos sensim morbus, & inuidia corrumpatur gratia formæ.* Ie ne sçay point tant de subtilité, respondit l'Abbé. Seulement ie sçay bien, qu'il y a force gens qui voudroient que nous fussions des ia aux espees & aux couteaux ensemble, pour faire leurs affaires & pescher en eauë trouble, mais nous, ny ferons pas, s'il plaist à la Royne, & à Nosseigneurs de son Conseil, laisser faire les bons François qui

ont l'œil à l'erte, & qui feront ſuer iuſques au ſang par leur langues & par leurs plumes, ceux qui enſeigneront ou feront autrement qu'ils ne doiuent en France, contre leſquels tout bon François doit dire *Pſalm.* 138. 21. *Perfecto odio oderam illos, inimici facti ſunt mihi.* Ie les hayſſois de parfaicte haine, ils m'ont eſté faits ennemis. A dieu A dieu, di-lors à l'Abbé, ſi tout le monde viuoit comme vous.

Nous chanterions longue annees
Malgré les Ames baſanees,
Viue le Lys, viue le Roy.

Soubs vn ſeul DIEV *en meſme foy.*
Viue la mere du Roy LOVYS
Viue MARIE *de* MEDICIS.

Et viue la paix de la France,
Qui durera plus qu'on ne penſe,
Viue en noz cœurs le GRAND HENRY
Par qui les lys ont reſleury.

STANCES A LA LOVANGE DE TRES-HEVREVSE MEMOIRE HENRY le grand, Roy de France & de Nauarre.

Comme vn foudre du Ciel, comme vn torrent de Mars
Ie tonnay, Iestonnay des Hectors aux allarmes,
Ie brauay les destins, & l'horreur des hazards,
Se rendit hommager à l'honneur de mes armes.

Ie sauonnay mes lys dans le fleuue de sang,
Qu'vn million de cœurs enfloit de son carnage,
Et pensant me noyer aux ondes de mon flanc,
Ie noyay leurs desseings aux flots de mon courage.

On arma contre moy l'orgueil des nations,
Mais ce fut l'Occean qui attaqua Neptune,
Car ses ventz orageux furent des Alcions,
Pour ancrer le vaisseau de ma bonne fortune.

En fin ie suffocquay les goziers renaissants,
Et l'Hidre des François soubz l'amas de mes palmes,
Et d'vne douce paix les Oliuiers croissants,
Ombrageoyent le seiour de mes riuages calmes.

Athlas soustint l'Olimpe, & moy cest Vniuers
Que i'auois faict courber aux faiz de mes Trophées,

Les monts n'estoyent pas tant de leurs neiges couuerts,
Que mes cimes estoyent de mes fleurs estoffees.

Les polles fremissoyent aux bruits de mes combats,
Et ceux qui sont soubs nous se disoyent ma conqueste,
Il ne restoit plus rien de domptable icy bas,
A qui ie neusse mis le pied dessus la teste.

Bref ie ne faisois plus que prescrire des loix,
Mon nom estoit l'obiect des grandeurs de la terre,
Le bon heur me faisoit le monarque des Roys,
Et mon cœur Martial le demon de la guerre.

Pour mon dernier triomphe il me falloit les Cieux,
Mais vn si cher butin ne s'acquiert par la lame,
Et la lame pourtant ce coup audacieux
D'vn cœur desesperé y a porté mon ame.

Voila tousiours lacier guide de mon destin,
Icy bas ce fut luy qui forgea mes victoires,
Et puisque les Cesars ont vne mesme fin,
Lacier debuoit encor me conquerir ces gloires.

Puis qu'en ma pompe i'eus vn Ciel de petits dieux,
Pour couronner de lys la Iunon de ma couche,
Il ne me restoit plus que le Nectar des Cieux
Le monde n'ayant rien de digne de ma bouche.

Comme en ce beau seiour l'esprit d'aise transi,
Le d'Auphin du grand Dieu me donnoit vne palme,
Mon d'Auphin receuoit vne couronne aussi,
Mais la sienne est au corps, & la mienne est en la l'ame.

Ainsi est Pere & fils ensemble sont faicts Rois,
L'vn pour offrir des vœux au trosne de sa gloire,
L'autre pour appuyer les Armes de ses Loix,
Et tous deux pour regner au temple de memoire.

FIN.

